

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :  
29 novembre 2018

Date de l'affichage :  
29 novembre 2018

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2018-474**

Avis sur le principe de dissolution du budget de la Régie Funéraire d'AUBIGNAN avant intégration de l'actif et du passif dans le budget communal de 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840042-20181206-2018-474-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2018

Affichage : 18/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour le Maire d'AUBIGNAN,  
L'adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE  
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2018 et le 6 décembre à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC, Jacques CAVAILLÈS, Nadia NACEUR et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : M. Claude PLEINDOUX (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absents excusés : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Benoît SANTINI, Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Jérôme CAPRARA et Pierre GÉRENTON.

**Exposé des motifs**

La Trésorerie de Carpentras a demandé à la commune d'AUBIGNAN d'intégrer le budget de la Régie Funéraire actuellement autonome dans le budget principal de la commune. Cela a pour objectif de diminuer la lourdeur administrative de la gestion de ce budget. Ce changement interviendrait en mars 2019 au moment du vote du budget de la commune qui intégrera ainsi les résultats du budget du cimetière qui apparaîtront au Compte de gestion du receveur. Cette fusion ne bouleversera pas la gestion de cette régie, car sur le plan comptable, sera affecté une fonction qui permettra d'extraire très rapidement l'ensemble des données concernant les dépenses et les recettes liées au funéraire que ce soit en fonctionnement comme en investissement.

Les élus du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette proposition et dans le cas d'un avis favorable, à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouïe l'exposé de Madame Marie-Josée AYME, Adjointe au Maire d'AUBIGNAN et après débat ;

**DECIDE À L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE :** De se prononcer favorablement en faveur du principe de dissolution du budget de la régie funéraire et son intégration dans le budget principal de la commune d'AUBIGNAN et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,  
Pour expédition certifiée conforme.

2 abstentions : Stéphane GAUBIAC et Claude PLEINDOUX.